

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, l'International Nickel Company a fait savoir aux fonctionnaires de mon ministère qu'on n'envisage pas de réduire la production dans la région de Sudbury. Par conséquent, on ne prévoit pas de mises à pied. Les dirigeants de la société m'informent que les nouvelles de mises à pied et de réduction publiées par la presse n'ont aucun fondement.

**M. Rodrigue:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas interrogé le ministre au sujet de mises à pied, mais bien de niveaux d'effectif ouvrier.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'espère que nous n'allons pas nous engager dans un autre rappel au Règlement. Le député pourrait peut-être poser une question supplémentaire et je lui donnerai la parole à cette fin, après quoi je la donnerai au député de Richmond.

**M. Rodrigue:** Comme je n'ai pas interrogé le ministre au sujet de mises à pied, mais bien au sujet de prévisions d'emploi et de niveaux de production, pourrait-il répondre à ma question?

**M. Andras:** Monsieur l'Orateur, je prendrai note de la question du député et j'y répondrai ultérieurement.

### L'ASSURANCE-CHÔMAGE

#### QUESTION RELATIVE À L'APPLICATION DE L'ARTICLE 106 DE LA LOI

[Français]

**M. Léonel Beaudoin (Richmond):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné que l'article 106 de la loi est difficilement appliqué dans plusieurs bureaux de la Commission de l'assurance-chômage, l'honorable ministre peut-il dire s'il se propose d'informer les fonctionnaires de la Commission des dispositions de l'article 106 de la loi, afin qu'ils puissent collaborer avec le ministère pour améliorer la situation de plusieurs chômeurs?

[Traduction]

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je tiendrai cette question pour préavis.

[Français]

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Rimouski désire poser une question supplémentaire.

**M. Eudore Allard (Rimouski):** Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il dire en vertu de quelle décision les fonctionnaires de la Commission de l'assurance-chômage accordent plus d'importance aux enquêteurs à haute pression qui tentent par tous les moyens de prendre les réclameurs en défaut, plutôt que de les aider à réintégrer le marché du travail?

#### LE CONTRÔLE DES PRESTATIONS—DEMANDE DE GARANTIE AU PRESTATAIRE D'UN ENTRETIEN PERSONNEL AVANT LA PERTE DES DROITS

[Traduction]

**M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire

### Questions orales

au sujet de l'enquête dont viennent de parler les députés d'en face. Le ministre peut-il assurer à la Chambre, eu égard aux enquêtes concernant l'assurance-chômage, qu'aucun prestataire d'assurance-chômage ne peut perdre ses droits à moins d'avoir eu une entretien personnel avec un fonctionnaire à un bureau de l'assurance-chômage?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, un prestataire peut perdre ses droits aux prestations d'assurance-chômage s'il ne remplit pas ses obligations aux termes de la loi. Le contrôle des prestations, comme je l'ai signalé dans une déclaration que je faisais il y a quelques semaines, comporte une entrevue personnelle; mais l'inadmissibilité peut être arrêtée pour d'autres raisons.

### LE BIEN-ÊTRE

#### LA QUESTION DE L'EMPLOI DE FIRMES PRIVÉES DE PRÉFÉRENCE AUX AGENCES GOUVERNEMENTALES D'INFORMATION POUR LA PUBLICITÉ RELATIVE AU LIVRE BLANC SUR LA POLITIQUE

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si lui-même ou ses fonctionnaires ont retenu directement les services de certaines sociétés de relations publiques un peu partout au Canada pour veiller à la publicité en faveur de sa publication demain du Livre blanc sur la politique en matière de bien-être. Si tel est le cas, pourquoi le bureau du ministre n'a-t-il pas eu recours aux services existants à cette fin au sein du gouvernement?

[Français]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le président, les agents d'information du ministère, quand il en existe dans les régions de chaque province, ont travaillé à organiser une session d'information pour les journaux régionaux. Ils bénéficient de l'aide d'experts dans ce domaine, de façon à s'assurer que les journaux et les «media» d'information locaux puissent obtenir l'information nécessaire.

[Traduction]

**M. Forrestall:** Pour que je comprenne bien ce qu'a dit le ministre, affirme-t-il à la Chambre qu'il n'a pas retenu les services de sociétés de relations publiques de l'extérieur pour effectuer un travail qui devrait normalement être celui du ministère?

[Français]

**M. Lalonde:** Non, monsieur le président. Ma réponse indiquait clairement quelle était la situation.

[Traduction]

**M. l'Orateur:** Le député veut-il poser une question supplémentaire?

**M. Forrestall:** Oui, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Avant d'accorder la parole au député de Scarborough-Est, la présidence permet au député de Dartmouth-Halifax-Est de poser une question supplémentaire.

**M. Forrestall:** Puis-je demander au ministre s'il trouve cette façon de procéder bien morale? Pourquoi cherche-t-il, comme ses collègues, à obtenir un appui partial pour